

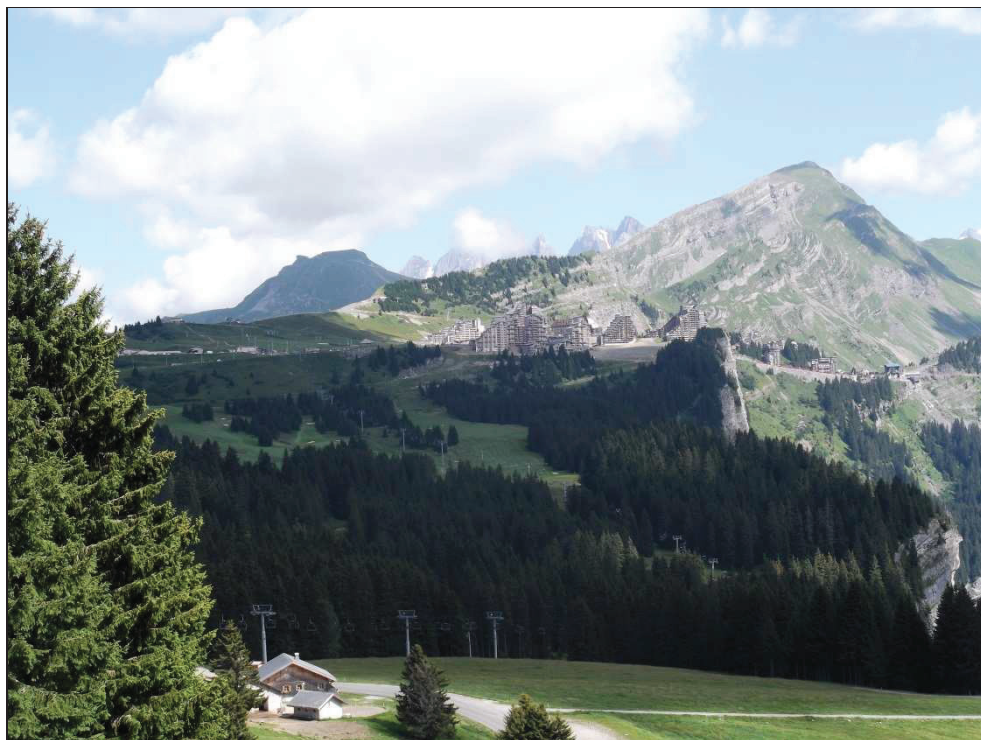


SERMA
AVORIAZ

**SOCIETE D'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANQUES
DE MORZINE AVORIAZ**

Gare supérieure du Téléphérique
74 110 AVORIAZ

REPLACEMENT DES TELESIEGES DE PROCLOU ET SERAUSSAIX - STATION D'AVORIAZ -



ETUDE D'IMPACT

épode
études - maîtrise d'oeuvre

Janvier 2014

Siège social : Chambéry
Immeuble Axiome – 44 rue Charles Montreuil – 73000 Chambéry
Tél : 04 79 69 39 51 – mail : info@epode.eu - www.epode.eu
Antenne : Annecy le Vieux
Parc des Glaisins – 3 impasse des Prairies – 74940 Annecy le Vieux
Tél : 04 50 51 48 54

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| RESUME NON TECHNIQUE | 8 |
| NOTE METHODOLOGIQUE | 34 |
| I. INTRODUCTION..... | 38 |
| A. CONTEXTE DE L'ETUDE..... | 39 |
| B. AUTEURS DES ETUDES | 41 |
| C. AUTEURS DES ETUDES AYANT CONTRIBUE A LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT | 42 |
| II. ETAT INITIAL..... | 43 |
| A. LE MILIEU PHYSIQUE..... | 44 |
| 1. <i>Situation géographique et relief</i> | 44 |
| 2. <i>Contexte climatique</i> | 46 |
| 2.1. Précipitations | 47 |
| 2.2. Températures..... | 47 |
| 2.3. Enneigement | 48 |
| 3. <i>Contexte géologique et géotechnique</i> | 49 |
| 3.1. Contexte géologique | 49 |
| 3.2. Contexte géotechnique | 52 |
| 4. <i>Les eaux souterraines</i> | 61 |
| 4.1. Hydrogéologie | 61 |
| 4.2. Captages d'eaux potables | 61 |
| 5. <i>Les eaux superficielles</i> | 63 |
| 5.1. Contexte hydrographique | 63 |
| 5.2. Hydrologie | 66 |
| 5.3. Qualité des eaux..... | 66 |
| 5.4. Faune piscicole | 67 |
| 5.5. Contexte réglementaire..... | 67 |
| 6. <i>Les risques naturels et technologiques</i> | 69 |
| 6.1. Risque inondation / crues torrentielles..... | 70 |
| 6.2. Risque mouvements de terrain | 70 |
| 6.3. Risque avalanche | 73 |
| 6.4. Contexte sismique | 74 |
| 6.5. Prescriptions réglementaires pour les risques naturels..... | 74 |
| 6.6. Risques technologiques | 76 |
| B. LE MILIEU NATUREL | 78 |
| 1. <i>Méthodologie d'inventaires</i> | 78 |
| 1.1. Journées d'inventaires et intervenants..... | 78 |
| 1.2. Protocoles utilisés | 78 |
| 1.3. Conditions météorologiques des journées d'inventaires | 79 |
| 2. <i>Habitats naturels et flore</i> | 80 |
| 2.1. TSD Proclou..... | 80 |
| 2.2. TSF Séraussaix..... | 87 |
| 3. <i>Faune</i> | 92 |
| 3.1. Les mammifères | 93 |
| 3.2. Reptiles et amphibiens..... | 96 |
| 3.3. Avifaune | 96 |
| 3.4. Les insectes | 105 |
| 3.5. La faune et ses protections réglementaires..... | 106 |

| | | |
|-------------|--|------------|
| 4. | <i>Les milieux d'intérêt écologique</i> | 109 |
| 4.1. | Les zones spéciales de conservation et de protection | 109 |
| 4.2. | Les zones naturelles bénéficiant d'un inventaire : les ZNIEFF | 111 |
| 4.3. | Les zones humides | 113 |
| 5. | <i>La trame verte / bleue et Corridors écologiques</i> | 115 |
| 5.1. | Définitions | 115 |
| 5.2. | Analyse élargie de la dynamique écologique sur le territoire – éléments du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône Alpes (SRCE) | 116 |
| 5.3. | Analyse locale des déplacements de la faune sauvage | 119 |
| C. | LE PAYSAGE | 121 |
| 1. | <i>Diagnostic</i> | 121 |
| 1.1. | Les perceptions lointaines | 121 |
| 1.2. | Éléments structurants du paysage et entités paysagères..... | 122 |
| 2. | <i>Sites classés, sites inscrits</i> | 133 |
| D. | L'ENVIRONNEMENT HUMAIN | 134 |
| 1. | <i>Secteur urbanisé</i> | 134 |
| 2. | <i>Les activités économiques</i> | 135 |
| 2.1. | L'activité touristique | 135 |
| 2.2. | L'activité agricole | 137 |
| 2.3. | L'activité sylvicole | 139 |
| 3. | <i>L'activité cynégétique</i> | 139 |
| 4. | <i>Organisation territoriale</i> | 141 |
| 4.1. | Intercommunalité et documents de planification | 141 |
| 4.2. | Les servitudes d'utilité publique | 144 |
| 5. | <i>Patrimoine historique et culturel</i> | 145 |
| 5.1. | Monuments historiques et sites | 145 |
| 5.2. | Archéologie | 145 |
| F. | SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS DU SITE | 146 |
| G. | ANALYSE DES INTERRELATIONS DES ÉLÉMENTS ENVIRONNEMENTAUX | 150 |
| III. | AMÉNAGEMENT DU SECTEUR PROCLOU - SÉRAUSSAIX | 152 |
| A. | FONCTIONNEMENT DU DOMAINE SKIABLE | 153 |
| 1. | <i>Descriptifs des appareils en fonctionnement</i> | 153 |
| 1.1. | Le télésiège de Proclou | 153 |
| 1.2. | Le télésiège de Séraussaix | 155 |
| 2. | <i>Analyse du fonctionnement</i> | 157 |
| B. | OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET..... | 158 |
| C. | CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES REMONTEES MÉCANIQUES..... | 159 |
| 1. | <i>Variante étudiée : remplacement du télésiège de Proclou sur la même trace</i> | 159 |
| 2. | <i>Télésiège de Proclou</i> | 159 |
| 3. | <i>Télésiège de Séraussaix</i> | 162 |
| 4. | <i>Démantèlement des télésièges</i> | 164 |
| 5. | <i>Accès et organisation des chantiers</i> | 166 |
| 6. | <i>Calendrier des travaux</i> | 167 |
| 7. | <i>Aménagements complémentaires</i> | 167 |
| IV. | COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC L'AFFECTATION DU SOL DÉFINIE PAR LES DOCUMENTS D'URBANISME ET SON ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES | 168 |
| A. | DOCUMENTS D'URBANISME OPPOSABLES | 169 |
| 1. | <i>Compatibilité avec le document d'urbanisme en vigueur</i> | 169 |
| 2. | <i>Compatibilité avec un SCoT</i> | 170 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| B. | PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES MENTIONNES A L'ARTICLE R122-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT | |
| | 170 | |
| 1. | SDAGE RM | 170 |
| 2. | Contrat de milieu | 171 |
| 3. | Plans de prévention des déchets | 172 |
| 3.1. | Plan national..... | 172 |
| 3.2. | Plan Régional de prévention et de gestion de certains déchets | 172 |
| 4. | Schéma Régional de Cohérence Ecologique..... | 173 |
| V. | ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET..... | 174 |
| A. | LES EFFETS POSITIFS DU PROJET..... | 175 |
| 1. | Pendant la phase chantier..... | 175 |
| 2. | En phase d'exploitation | 175 |
| B. | LES IMPACTS TEMPORAIRES | 176 |
| 1. | Sur le climat..... | 176 |
| 2. | Sur le milieu physique..... | 176 |
| 3. | Sur l'eau aussi bien superficielle que souterraine..... | 177 |
| 3.1. | Sur les écoulements..... | 177 |
| 3.2. | Sur la qualité des eaux..... | 177 |
| 3.3. | Sur les zones humides..... | 178 |
| 4. | sur les risques naturels | 178 |
| 4.1. | Eboulement rocheux..... | 178 |
| 4.2. | Glissement de terrain | 179 |
| 4.3. | Risques avalanches..... | 179 |
| 5. | sur le milieu naturel et les espèces..... | 179 |
| 5.1. | Sur les habitats naturels et les espèces floristiques | 179 |
| 5.2. | Sur la faune sauvage | 182 |
| 5.3. | Sur les sites Natura 2000 | 184 |
| 6. | Sur le paysage | 185 |
| 6.1. | Plateforme aval commune aux 2 gares départ | 185 |
| 6.2. | Gare sommitale de Proclou..... | 185 |
| 6.3. | Gare sommitale de Séraussaix..... | 185 |
| 6.4. | Mise en place des pylônes | 186 |
| 6.5. | Sur les pistes carrossables | 186 |
| 7. | Sur le milieu humain | 186 |
| 7.1. | Sur les activités humaines..... | 186 |
| 7.2. | sur le patrimoine historique et culturel | 189 |
| C. | LES IMPACTS DIRECTS ET PERMANENTS | 192 |
| 1. | Les effets sur le climat | 192 |
| 2. | les effets sur le Milieu Physique | 192 |
| 3. | les impacts liés à l'eau..... | 192 |
| 3.1. | Les effets sur l'hydrogéologie | 192 |
| 3.2. | Impact sur la qualité des eaux..... | 192 |
| 3.3. | Impact quantitatif..... | 192 |
| 3.4. | Impacts sur les zones humides..... | 193 |
| 4. | Sur les risques naturels et technologiques..... | 193 |
| 4.1. | Eboulements rocheux | 193 |
| 4.2. | Glissements de terrain..... | 193 |
| 4.3. | Avalanches..... | 193 |
| 4.4. | Risques sismiques..... | 193 |
| 4.5. | Risques technologiques | 194 |
| 5. | Sur le milieu naturel | 194 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 5.1. | Sur les milieux naturels et la flore | 194 |
| 5.2. | Sur la faune sauvage | 194 |
| 6. | <i>sur le paysage</i> | 195 |
| 6.1. | Intégration paysagère de la plateforme de départ commune..... | 195 |
| 6.2. | Intégration paysagère de la plateforme d'arrivée de Proclou | 196 |
| 6.3. | Intégration paysagère de la plateforme d'arrivée de Séraussaix | 196 |
| 6.4. | Intégration paysagère des pylônes..... | 197 |
| 7. | <i>sur les activités humaines</i> | 197 |
| 7.1. | Activités touristiques | 197 |
| 7.2. | Sur le milieu agricole | 197 |
| 7.3. | Sur l'activité sylvicole | 198 |
| 7.4. | Sur les documents d'urbanisme | 198 |
| 7.5. | Sur le patrimoine historique et culturel..... | 198 |
| 7.6. | Sur la qualité de l'air et l'ambiance sonore | 198 |
| D. | ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS | 201 |
| 1. | <i>Téléphérique bi-câble Prodains / Avoriaz</i> | 201 |
| 2. | <i>Retenue collinaire d'altitude</i> | 202 |
| VI. | MESURES PREVENTIVES, COMPENSATOIRES OU D'ACCOMPAGNEMENT..... | 203 |
| A. | LES MESURES D'EVITEMENT DANS LE CADRE DU PROJET | 204 |
| 1. | <i>Mesures d'évitement prises pendant la phase de conception</i> | 204 |
| 2. | <i>Mesures d'évitement prises pendant la phase de chantier</i> | 204 |
| 2.1. | Emplacements des stocks..... | 204 |
| 2.2. | Maitrise des stocks d'hydrocarbures..... | 204 |
| 2.3. | Gestion des fuites liées à des incidents mécaniques..... | 205 |
| 2.4. | Gestion des indésirables..... | 205 |
| 2.5. | Entretien du matériel..... | 205 |
| 2.6. | Gestion du chantier sur le golf | 205 |
| B. | LES MESURES LIEES A LA PHASE DE CHANTIER | 206 |
| 1. | <i>l'organisation du chantier</i> | 206 |
| 2. | <i>Mesures pour les différents types d'eaux</i> | 206 |
| 2.1. | Pour la qualité des eaux superficielles et souterraines..... | 206 |
| 2.2. | Pour les ruissellements interceptés..... | 207 |
| 3. | <i>Mesures concernant les risques naturels</i> | 208 |
| 4. | <i>La Flore, la Faune et les Milieux Naturels</i> | 208 |
| 4.1. | Milieux naturels et flore | 208 |
| 4.2. | Faune | 211 |
| 5. | <i>Le Paysage</i> | 211 |
| 5.1. | Gestion du chantier..... | 211 |
| 5.2. | Mesure de Réduction : végétalisation des secteurs terrassés..... | 211 |
| 6. | <i>Le Milieu Humain</i> | 212 |
| 6.1. | Les activités touristiques..... | 212 |
| 6.2. | L'activité agricole | 212 |
| 6.3. | L'activité sylvicole..... | 212 |
| 6.4. | Le Patrimoine Archéologique et Culturel..... | 212 |
| 6.5. | Les riverains, l'environnement sonore, la qualité de l'air, les vibrations..... | 213 |
| C. | LES MESURES LIEES A L'EXPLOITATION DU SITE | 214 |
| 1. | <i>Mesures pour les risques naturels</i> | 214 |
| 1.1. | Risques glissement de terrains et chutes de blocs..... | 214 |
| 1.2. | Risques sismiques..... | 214 |
| 2. | <i>Mesures pour Les milieux naturels, la Flore et la Faune</i> | 214 |
| 2.1. | Mesures en faveur de la flore | 214 |

| | |
|--|------------|
| 2.2. Mesures en faveur de l'avifaune | 214 |
| 3. Mesures pour le paysage | 217 |
| 4. Mesures pour l'activité sylvicole | 217 |
| D. SUIVI DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX PAR L'EXPLOITANT..... | 219 |
| VII. PRINCIPALES MODALITES DE SUIVI ET ESTIMATION FINANCIERE DES MESURES..... | 221 |
| A. EN PHASE TRAVAUX | 222 |
| B. EN PHASE D'EXPLOITATION | 225 |
| VIII. LES EFFETS DU PROJET SUR LA SANTE HUMAINE | 229 |
| A. REGLEMENTATION..... | 230 |
| B. METHODOLOGIE | 230 |
| C. IDENTIFICATION DES DANGERS | 231 |
| 1. Identification des sources de danger..... | 231 |
| 2. Analyse des agents en présence..... | 231 |
| 2.1. Agents physiques | 231 |
| 2.2. Agents chimiques | 232 |
| 3. Analyse des risques | 235 |
| ANNEXES..... | 236 |
| ANNEXE 1: LISTE DES ESPECES VEGETALES : RELEVES D'EPODE ET LEUR STATUT DE PROTECTION | 237 |
| ANNEXE 2: PLANS ET COUPES DES DEUX REMONTEES MECANQUES | 244 |
| ANNEXE 3 : NOTICE D'EVALUATION NATURA 2000 | 245 |

RESUME NON TECHNIQUE

Contexte de l'étude

La Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine – Avoriaz (SERMA), société gestionnaire du domaine skiable de Morzine – Avoriaz, envisage de remplacer les télésièges de Proclou et de Séraussaix, tous deux étant des appareils vieillissants, en les décalant légèrement de leur axe.

Ce projet, compte tenu du débit des appareils supérieur à 1500 passagers/heure, fait donc l'objet d'une étude d'impact.

Le résumé non technique de l'étude d'impact a pour objectif d'expliquer de manière simple et concise l'étude réalisée, les contraintes rencontrées sur le site et les mesures mises en place pour prendre en compte la protection de l'environnement. Il est donc organisé selon les 6 grands chapitres suivants :

- Une analyse de **l'état initial** du site et de son environnement, portant notamment sur le milieu humain et socio-économique, les risques, l'urbanisation affectée par le projet,
- Une **présentation du projet**;
- La **compatibilité** du projet avec les grands documents cadre
- Une **analyse des effets** directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement, et les **mesures envisagées** par le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé.
- Une **estimation des coûts** de ces mesures
- Une **présentation des principales modalités de suivi** des mesures et des effets sur l'environnement ou la santé humaine
- Les **effets du projet sur la santé**
- L'analyse des **méthodes utilisées**.

1°) Etat initial de l'environnement

L'analyse de l'état initial d'un site permet de faire un inventaire des atouts que comporte celui-ci vis-à-vis de l'aménagement projeté, mais également des contraintes qui peuvent venir soit remettre en cause celui-ci, soit nécessiter des modifications afin de rendre compatibles le projet et son environnement.

Situé en région Rhône Alpes, dans le département de la Haute-Savoie, le domaine skiable d'Avoriaz est localisé sur les communes de Morzine et Montriond, au cœur du massif du Chablais.

ELEMENTS PHYSIQUES

Situation géographique

La zone d'étude se situe sur le domaine skiable d'Avoriaz, sur la commune de Morzine, au cœur du domaine franco-suisse des Portes du Soleil et ses 12 stations reliées.

Le projet, concernant les appareils de Proclou et de Séraussaix, s'étend sur le secteur de Super Morzine.

Contexte climatique

Le Haut Chablais est caractérisé par une humidité abondante associée à la fraîcheur ou au froid. Une part importante des précipitations tombent sous forme de chutes de neige. Ainsi le coefficient neige/pluie va jusqu'à 58% en montagne : plus de la moitié des précipitations tombe sous forme de neige.

Les précipitations annuelles sur Morzine sont en moyenne de 1500 mm (sur une période de 30 ans) avec deux périodes de précipitations plus importantes :

- l'été, entre juin et août, sous forme de pluies orageuses,
- l'hiver, entre décembre et février, sous forme de chutes de neige.

Compte-tenu d'un gradient pluviométrique positif avec l'altitude, on peut penser que le volume des précipitations est supérieur à Avoriaz. Notons que l'exposition du versant peut également influencer les précipitations, les versants ouest étant les plus exposés.

Sur les 15 dernières années, la hauteur de neige reste très conséquente, avec une moyenne de neige cumulée de 7,65 m sur les hivers 1991/92 à 2006/07, dont 2,05 m de hauteur cumulée à la fin décembre, ce qui assure encore un **enneigement à Avoriaz important et suffisant même en début de saison.**

Contexte géologique et géotechnique

La commune de Morzine se situe au niveau de 4 nappes du domaine piémontais :

- La nappe des Gets (grés, schistes et calcaire)
- La nappe de la Simme (flyschs, grés et schistes)
- La nappe des Dranses (flyschs)
- La nappe de la Brèche du Chablais (schistes, calcaires et brèches)

Le secteur de la station d'Avoriaz est pour l'essentiel installé dans des formations appartenant à cette dernière unité.

Le long des 2 lignes de télésiège, 5 zones homogènes ont été identifiées du point de vue de la géologie, des caractéristiques mécaniques des terrains et des risques naturels.

Les zones de petits talwegs sont à éviter pour toute implantation de pylône.

Des percolations d'eau souterraines sont fort possibles sur différents secteurs. En cas d'arrivées d'eau à l'ouverture des fouilles, des mesures de drainage seront mises en oeuvre : drainage périphérique par fossé amont et/ou drain gravitaire en pied de fondation...

Eaux souterraines et ressources en eau potable

Sur le plan hydrogéologique, les principaux magasins aquifères sont constitués par les systèmes karstifiés : réseau fissural et de dissolution des calcaires, cargneules, gypses et brèches. Les horizons de brèches calcaires, profondément karstifiés, sont le siège d'un aquifère perméable en grand où circulent les eaux infiltrées sur toutes les hauteurs du massif.

Notons accessoirement que des dépôts tertiaires et quaternaires, en recouvrement et comblement des vallées, notamment dans les Dranses d'Abondance et de Morzine, sont à l'origine de petits aquifères locaux, plus ou moins indépendants.

On dénombre plusieurs ressources d'eau souterraine au voisinage de la station d'Avoriaz, sur la commune de Morzine. Cependant, **les projets ne recoupent aucun périmètre rapproché ou éloigné des différents captages présents à proximité.**

Eaux superficielles

Les secteurs d'étude (télésièges du Proclou et de Séraussaix) sont localisés dans le bassin versant de la Dranse de Sous-le-Saix. Ces zones, et notamment les gares de départ, sont localisées à proximité de quelques petits cours d'eau et de ruissellements intermittents.

Les petits cours d'eau intermittents, comme la majeure partie des cours d'eau de montagne ne font pas l'objet d'un suivi hydrologique, ni qualitatif. Ils ne disposent pas de faune piscicole.

Les Dranses, et donc les cours d'eau du secteur d'étude, ne font pas partie d'un SAGE, elles sont par contre inclus dans le SDAGE Rhône-Méditerranée et dans le contrat de milieu « Dranses et Est Lemannique ».

Les risques naturels et technologiques

La Commune de Morzine est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) datant de septembre 2013. Les phénomènes présents dans l'histoire de Morzine concernent essentiellement les avalanches et les crues torrentielles, et de façon plus parcellaire les éboulements et les mouvements de terrain.

Les télésièges de Proclou et de Séraussaix ne sont pas concernés :

- par le risque éboulement rocheux. Ils sont situés au-dessus d'un secteur à risque fort.
- par les risques d'inondation ou de crues torrentielles.

Par contre, ils sont localisés sur des secteurs avec un aléa glissement de terrain faible.

L'observation de la CLPA montre que les appareils en projet de modification du Proclou et de Séraussaix ne sont pas soumis au risque avalanche.

La commune ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Elle n'est pas concernée par un périmètre d'établissement SEVESO.

MILIEUX NATURELS

Les inventaires ont été effectués sur l'été 2013 par M. Mure (écologue Epode), à raison de deux journées complètes le 25 juillet et 20 août 2013, sous les télésièges et leurs futurs emplacements. Un premier passage a également été réalisé le 10 juillet 2013 avec M. Mure et Mme Desmaris.

Les dates de prospection se justifient par les conditions intrinsèques du site : à ces altitudes et compte tenu de l'enneigement important (13 m de neige cumulée sur la saison 2012/2013), printemps très tardif du fait de précipitations neigeuses jusqu'à fin juin à ces altitudes, site d'étude au cœur d'un domaine skiable ouvert jusqu'à début mai (forte épaisseur de neige damée et tassée), la floraison des espèces végétales a été retardée jusqu'à fin juillet 2013. Le premier passage du 10 juillet a permis de le constater.

Ces différentes journées, au vue des nombreux milieux rudéraux et fréquentés présents, ont permis d'avoir de bonnes conditions pour effectuer des inventaires les plus détaillés possibles.

Les habitats et la flore

Sur le télésiège de Proclou :

Suite aux prospections de terrains plusieurs grands habitats ont été rencontrés :

- Pelouses subalpines acidiphiles (36.3), dont des tapis prairiaux mésophiles pyrénéo-alpins (36.311) et des pelouses à *Festuca paniculata* (36.331)
- Fourrés alpiens (31.6)
- Mégaphorbiaies alpines et subalpines (37.8), dont des Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes, du Jura et des Alpes (37.81) (6430) et des Communautés alpines à Patience (37.88). Les mégaphorbiaies des montagnes sont des habitats d'intérêts communautaires.
- Pessière subalpines des Alpes (42.21) et Pessière à Airelle (42.211).
- Terrains en friche (87.1)
- Zones rudérales (87.2).

Sur le télésiège de Séraussaix

Suite aux prospections de terrain plusieurs grands habitats ont été rencontrés :

- Pelouses subalpines acidiphiles (36.3), dont des tapis prairiaux mésophiles pyrénéo-alpins (36.311) et des pelouses à *Festuca paniculata* (36.331).
- Eau courante (24) : Ruisselet de montagne (24.11)
- Groupements d'*Epilobes* des rivières subalpines (24.221).
- Pâtures mésophiles (38.1)
- Végétation de ceinture des bords des eaux (53) : Jonchaies hautes (53.5).
- Pessière subalpines des Alpes (42.21) et Pessière à Airelle (42.211).- Pessière
- Terrains en friche (87).

Sur la quasi-totalité de l'emprise de la zone d'étude, **les habitats rencontrés sont répandus à l'échelle du domaine skiable d'Avoriaz et relativement communs aux Alpes internes. Ils présentent peu d'enjeu particulier.**

Seules les Mégaphorbiaies alpines et subalpines (télésiège de Proclou) correspondent à des habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992. Cependant, le milieu n'apparaît pas globalement menacé dans le contexte actuel.

Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée.

La faune

Les divers protocoles qui ont été utilisés pour les inventaires de chaque groupe, ainsi que le travail mené sur le terrain et sur les recherches bibliographiques avec les différents acteurs (ONCFS, Chasseurs, alpinistes...), permettent d'avoir une idée précise des espèces présentes et susceptibles d'être impactées sur les zones de projet.

Dans ce versant anthropisé et relativement ouvert, sont potentiellement présent le Lièvre variable, le Cerf, le Chevreuil européen (observé directement), le Renard roux, le Chamois (en hivernage sur la falaise), le Sanglier, ... Les inventaires réalisés ont montré l'absence de reptiles et de batraciens.

Sur le terrain plusieurs espèces d'oiseaux ont été observées dont le Geai des Chênes, le Casse-noix tacheté ou encore le Merle. Le mélange de pelouses, pâtures et boisements d'épicéas est favorable à la présence potentielle d'autres espèces : Rouge-queue noir, Bergeronnette grise, Alouette des champs, Pipit spioncelle, Traquet motteux, Pic vert, Bec croisé des sapins, Coucou gris, Grives....

Enfin, quelques espèces à grand territoire viennent s'alimenter sur la zone : Corneille noire, Chocard à bec-jaune, Epervier d'Europe, Buse variable...

Les données sur le Tétraz lyre ont été mises à jour par la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie en hiver 2014, sur la base de l'observation de l'évolution des habitats (végétation) et d'un passage sur le terrain le 22/01/2014 pour vérifier les zones d'hivernage après les chutes de neige.

Il s'avère que le télésiège actuel de Séraussaix arrive en limite de zone de chant et sa future gare d'arrivée est localisée en limite de zone de chant et dans la zone de nichée.

La présence d'espèces protégées de l'avifaune, sensibles à la présence de câbles ainsi que des galliformes sensibles aux aménagements touristique de montagne, présente un enjeu moyen au regard du projet.

Les milieux d'intérêt écologique

Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche du projet est : Le Haut Giffre (FR8212008 – ZPS17), d'une superficie de 18122 ha répartie sur 5 communes, dont Morzine.

Sur le territoire de Morzine, ce site est localisé autour de la pointe de Rachassaux. Son extrémité la plus proche du projet est à environ 800 m et sur un autre versant de l'autre côté de la vallée de la Dranse de Sous-le-Saix.

La zone d'étude est éloignée de plus de 800 m du site ZPS17. Il est de plus localisé sur l'autre versant de la vallée. Il n'y a donc pas d'enjeu vis-à-vis de ce site Natura 2000.

ZICO

La ZICO la plus proche, « Haut Giffre » (Site RA-17), est localisée sur le site Natura 2000 du même nom à Morzine et donc à 800 m du projet sur l'autre versant de la vallée.

Les télésièges de Proclou et de Séraussaix ne sont pas concernés par ce périmètre.

ZNIEFF

La zone d'étude est localisée dans la Znieff de type II « Haut Faucigny ». Elle se situe à proximité immédiate de la Znieff de type I « Versant abrupt dominant le lac de Montriond – "L'envers du lac" – "les Combes"- "La Joux ».

Zones humides

La zone d'étude (gare d'arrivée du télésiège de Séraussaix) est proche de 2 zones humides. Cependant, celles-ci sont localisées de l'autre côté de la crête, secteur non concerné par les travaux.

La trame verte et bleue /Les corridors écologiques

Le projet est localisé sur un territoire impacté par les activités humaines (domaine skiable), entouré de secteurs à forte naturalité.

Aucun corridor biologique majeur ne ressort dans ce contexte.

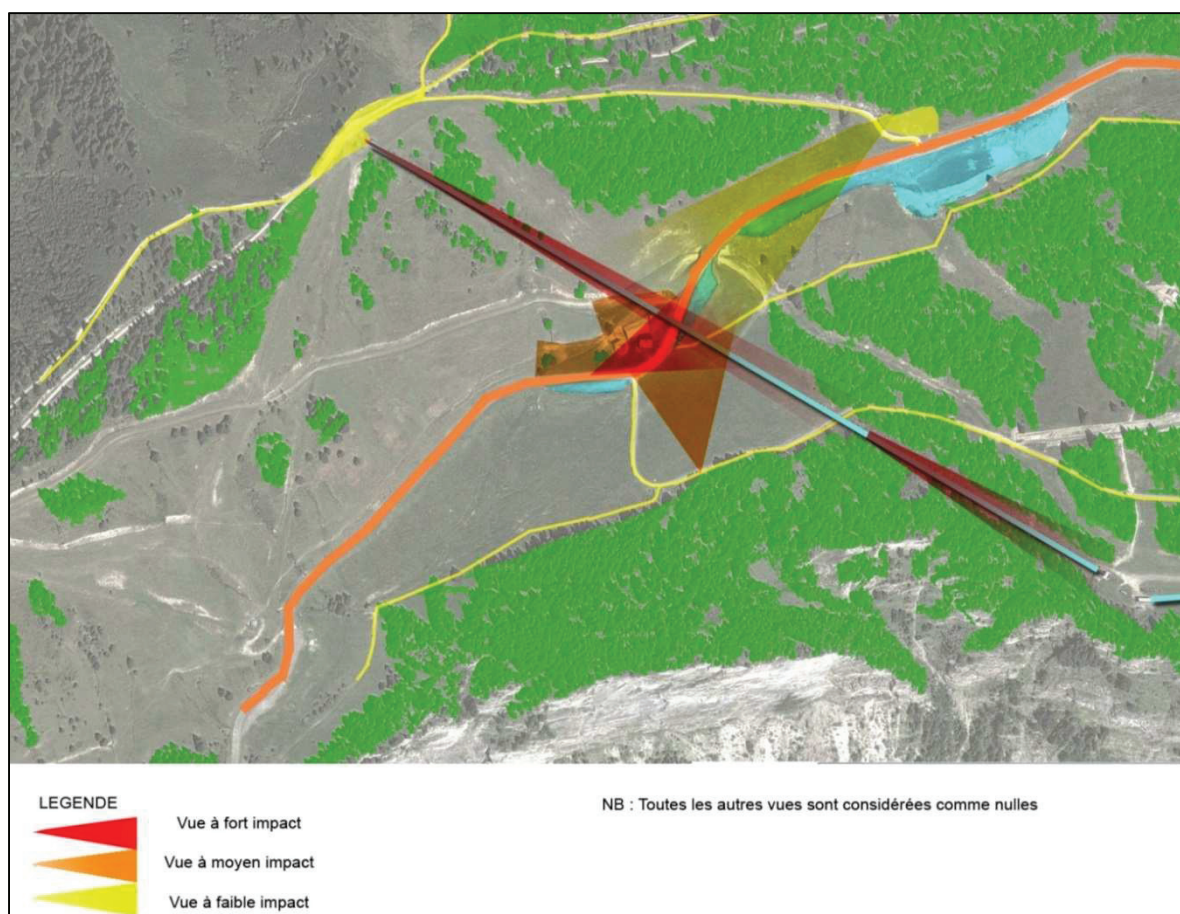
L'analyse de la dynamique écologique de la zone d'étude montre deux types d'enjeux :

- Les îlots naturels de part et d'autre du domaine skiable ;
- Les rapaces et les Galliformes dans les étages subalpins et alpins.

LE PAYSAGE

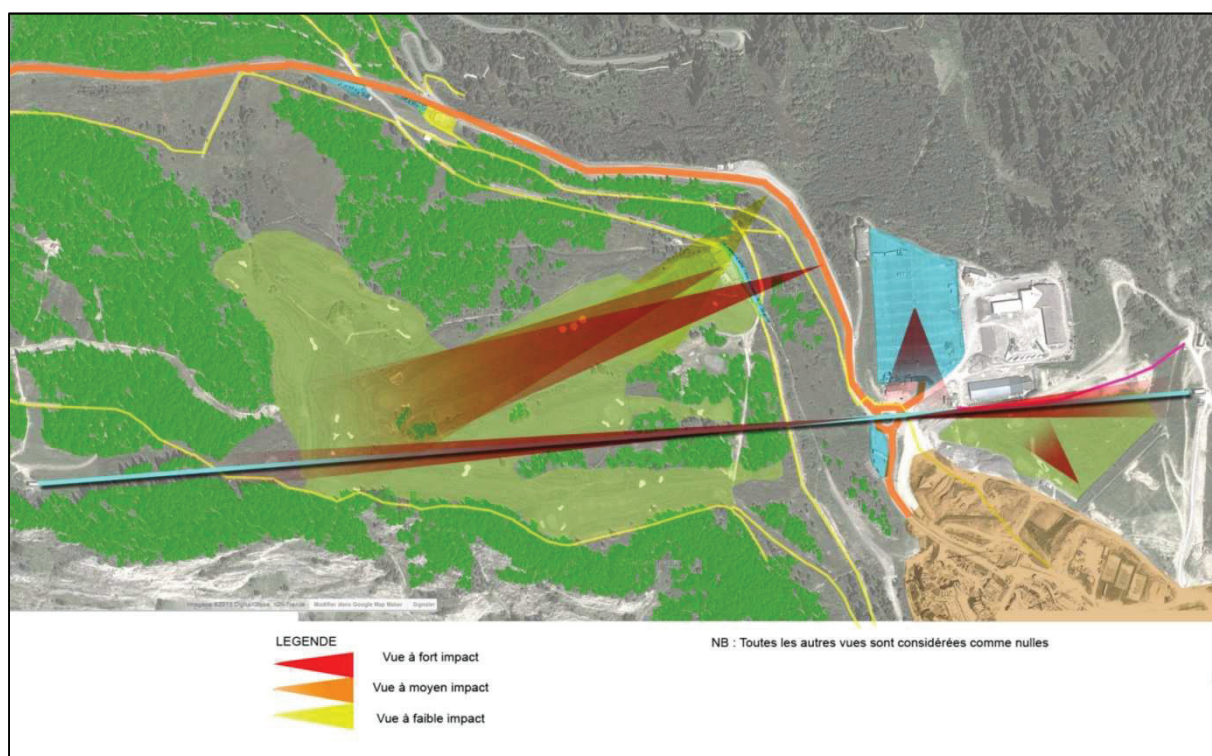
Les perceptions paysagères du site de Séraussaix sont classées de faibles à fortes depuis les entités suivantes, pour la saison estivale :

- Faible depuis l'aire de pique-nique et du parking attenant en contrebas, car éloignée à plus de 400 mètres, la ligne constituée de son câble et de ses pylônes aux teintes discrètes disparaît en effet dans le paysage de prairies d'alpage et de bois de conifères ;
- Moyenne depuis le sentier GR du tour élargi du Golf d'Avoriaz sur son tronçon situé en contrebas de la ligne ;
- Forte depuis la route d'accès à Avoriaz, tant dans la montée qu'à la descente ;
- Forte depuis le site de la Ferme-fromagerie et de son parking attenant, car en-dessous de la ligne. L'équipement complet, avec ses sièges non rangés en été, constitue à cette saison un élément de paysage exogène, dont la perception détaillée sur ce site est importante dans le paysage « champêtre » environnant.
- Forte depuis la plateforme de la gare d'arrivée et de la croisée des sentiers car en surplomb de l'ensemble de la ligne et dans l'axe rectiligne de celle-ci et de sa partie en « saignée » dans la forêt ;
- Forte ponctuellement depuis le sentier GR du tour du Golf, au point de croisement avec l'axe de la ligne sur un tronçon en « saignée ».



Les perceptions paysagères du site de Proclou sont de faibles à fortes depuis les entités suivantes, pour la saison estivale :

- Impossible et donc nulle depuis le restaurant et son parking commercial ;
- Faible depuis la route d'accès à la station, depuis le secteur en surplomb du Club-house du golf, car situé à plus de 500 mètres de la ligne ;
- Moyenne depuis les abords du Club-house du golf et notamment de sa terrasse panoramique située à 400 mètres environ de la ligne ;
- Forte depuis le tronçon final de la voie d'accès à la station sur une longueur d'environ 200 mètres où la vue est dégagée et en surplomb de la ligne ;
- Forte depuis le rond-point d'entrée dans Avoriaz en vision vers l'amont à l'est et vers l'aval à l'ouest, car la ligne se situe en surplomb direct par rapport à la voie publique dont le trafic est important, et comprend dans sa partie basse, un passage en « saignée » dans la forêt ;
- Forte depuis le parking public touristique d'Avoriaz utilisé par tous les résidents de la station de manière obligatoire et réglementaire, et situé dans une perspective directe sur la ligne vers le sud ;
- Forte depuis la partie haute du Golf d'Avoriaz contiguë à la station, sur laquelle la remontée n'est masquée par aucun cordon boisé tels ceux présents sur la partie basse.



Les perceptions hivernales sont considérées comme équivalentes à celles-ci, mais à minorer en termes d'impact paysager, car la présence de la ligne de remontée mécanique correspond précisément à l'usage et à l'agrément de la très grande majorité du public parcourant ce site à cette période de l'année, et donc en capacité de « l'accepter ».

Toutes les autres perceptions sont considérées comme nulles, par leur éloignement et la perception peu significative de la ligne et de ses équipements, de même que par les masques visuels imposés par les boisements adultes environnants.

L'enjeu paysager sera stationnaire à faible car le projet s'inscrit sur des tracés relativement proches des axes existants dans le domaine skiable et sur des secteurs anthropisés. Les nombreux boisements présents contribuent également à masquer en partie les aménagements.

Le secteur d'étude n'est concerné par aucun site classé ou inscrit.

L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

Activités humaines

Activités touristiques

L'activité (hors ski nordique) la plus concerné par le projet concerne le golf qui est traversé par le télésiège de Proclou. Un sentier de randonnée traverse également le secteur d'étude.

Agriculture

Morzine est une commune faiblement agricole : quelques rares exploitations professionnelles côtoient une forte agriculture «marginale» indispensable à l'entretien de l'espace.

La caractéristique première de l'activité agricole de la commune est le développement de systèmes herbagers d'élevages extensifs orientés vers la production laitière chez les agriculteurs professionnels et vers l'élevage de génisses ou de bête à viande chez les pluri-actifs.

Le télésiège de Séraussaix passe à proximité immédiate de la ferme du même nom et au-dessus de l'alpage. En plus de son activité agricole, la ferme d'alpage de Séraussaix propose diverses animations.

Le télésiège de Séraussaix est fortement concerné par l'activité agricole. Celui de Proclou beaucoup moins car situé en grande partie au-dessus du golf.

Sylviculture

Le secteur d'étude est concerné ponctuellement par des parcelles forestières. Les secteurs qui nécessiteront d'être défrichés sont localisés dans des parcelles soumises. Le secteur d'étude est donc concerné par l'activité sylvicole.

Activité cynégétique

Le secteur d'étude n'est pas concerné par les réserves de chasse de Morzine et Montrion.

L'organisation territoriale

L'aire d'étude est concerné par le SCoT du Chablais approuvé le 23 février 2012.

Le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé le 22 novembre 1984. Il a été révisé à 2 reprises : le 5 décembre 1994 et le 29 février 2008.

La révision n°2 du P.L.U. a été modifiée à 6 reprises, dont la dernière a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2013. Une révision simplifiée n° 2 a été approuvée le 21 mars 2013.

Le télésiège de Séraussaix est classé intégralement en «Na » et passe au-dessus de la Ferme de l'alpage qui est classée en bâtiment patrimonial.

Le télésiège de Proclou est pour l'essentiel de son tracé (notamment la partie aval) classé en zone « Na ». Il passe également au-dessus de la zone 1AUte vers la centrale EDF et les écuries, mais aucun pylône n'est localisé dans la zone.

La zone Na correspond aux zones naturelles et forestières et en sous-secteur agricole et touristique.

La zone 1AUte correspond aux zones à urbaniser et en sous-secteur d'équipement public ou d'intérêt collectif.

Le PLU de Morzine permet la réalisation des aménagements projetés.

Le projet est compatible avec les servitudes existantes.

Monuments historiques et archéologie

Sur la commune, seul le secteur du Plénay est classé en site inscrit.

Le secteur d'étude n'est pas concerné par un Monument Historique, ni un site inscrit ou classé.

Le service archéologique de la DRAC confirme qu'en l'état actuel des connaissances, le projet n'est pas concerné par un site archéologique.

2) Présentation du projet

FONCTIONNEMENT DU DOMAINE SKIABLE

Le télésiège de Proclou

Ce télésiège débrayable 4 places a été construit en 1996. Implanté sur un plateau, au pied du Col de la Joux Verte et à côté de la station d'Avoriaz, cet appareil dispose d'une accessibilité aisée, tant pour les habitants des quartiers supérieurs de la station, que pour les habitants des résidences inférieures ou pour les skieurs à la journée provenant des Prodains.

Le télésiège débrayable de Proclou constitue ainsi pour la clientèle de Morzine, un axe de liaison vers la station d'Avoriaz et son domaine skiable d'altitude. En effet, en dehors de la possibilité d'emprunter le bus de Morzine à la gare du téléphérique des Prodains- Avoriaz, le télésiège de Proclou constitue avec la télécabine de Super Morzine et le télésiège débrayable de Zore, un itinéraire de liaison privilégié entre Morzine et Avoriaz pour les skieurs.

En dehors de ce rôle de liaison, cet appareil dispose d'une vocation principalement débutante. Cette installation est ainsi très prisée par les écoles de ski et les débutants. La piste bleue « Proclou », desservie par le télésiège du même nom, présente l'avantage d'être large et peu pentue. La fréquentation est dès lors relativement élevée, notamment lors des périodes de vacances scolaires.

Au sommet, cet appareil dessert trois pistes bleues, une piste verte et le snowpark de la Chapelle.

Le télésiège de Séraussaix

Ce télésiège à pinces fixes 4 places a été construit en 1987. Il permet d'effectuer une liaison quasi-ski aux pieds avec le domaine de Morzine – Les Gets en empruntant ensuite la télécabine de Super Morzine. Outre son rôle de liaison, ce télésiège dessert également les pistes bleues de Séraussaix, Q'monts et Tétras.

La gare aval est située près de celle du télésiège débrayable de Proclou, à 1661m d'altitude.

La gare d'arrivée est une simple poulie retour, implantée à 1796 mètres d'altitude.

Analyse du fonctionnement

Le plateau d'Avoriaz, desservi par le télésiège de Proclou est essentiellement fréquenté par les écoles de ski et les débutants.

Ces deux appareils présentent des débits insuffisants, ce qui génère des temps d'attente importants ; la gestion des files d'attente en période de forte fréquentation sur la plateforme commune aux deux départs pose des problèmes de sécurité important à l'exploitant.

Le passage du télésiège débrayable 4 places de Proclou en télésiège débrayable 6 places permet d'augmenter le débit et de fluidifier la circulation des skieurs ; le réaménagement de la plateforme de départ permettra, en prenant en compte l'organisation du départ du télésiège voisin de Séraussaix, de traiter l'organisation des files d'attentes en fonction de l'arrivée des pistes.

OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Les deux télésièges mis en place en 1987 et 1996 sont devenus obsolètes au regard de l'augmentation de la fréquentation de la station et de sa capacité d'hébergement en croissance.

Leur remplacement par des appareils 6 places débrayables permettra de moderniser ce secteur et d'offrir de meilleures conditions de transports aussi bien en termes de confort que de débit, en lien avec l'augmentation de la fréquentation de la station.

Outre l'amélioration de leur ski propre, ces nouveaux appareils permettront d'améliorer la fluidité des transferts entre les différents secteurs de la station :

- Le télésiège de Séraussaix : accès au secteur de Morzine
- Le télésiège de Proclou : transfert entre Morzine / Avoriaz station et le secteur des Lindarets.

La réorganisation de la plateforme commune aux deux appareils, permettra d'éviter l'arrivée des deux pistes en face à face comme actuellement, ce qui permettra une meilleure sécurisation de ce secteur, fortement fréquenté par une clientèle débutante.

L'impact fonctionnel attendu est une amélioration forte de la capacité de transport de skieurs (confort et débit), pour le ski propre et pour la fluidité des transferts entre les différents secteurs de la station.

La sécurisation de la plateforme commune sera accrue par un changement des flux skieurs.

Aucune nouvelle piste ne sera créée.

Le réseau d'enneigement ne sera pas modifié.

PRESENTATION DU PROJET

Variante étudiée : remplacement du télésiège de Proclou sur le même tracé

Initialement, le changement de l'appareil de Proclou a été envisagé sur le même axe de ligne.

La configuration actuelle des plateformes d'arrivée et de départ de cet appareil sont génératrices de flux skieurs opposés.

Le choix de la SERMA, afin d'assurer la sécurité des skieurs, s'est donc porté sur le déplacement des deux gares de départ des appareils de Proclou et de Séraussaix, en les éloignant légèrement l'une de l'autre, et de la gare d'arrivée de Proclou afin de sécuriser cette plateforme en mettant tous les flux d'arrivée des appareils (Proclou et Lindarets) dans le même sens.

Télésiège de Proclou

Caractéristiques principales de l'installation :

| | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Type d'appareil | Télésiège débrayable 6 places assises |
| Débit horaire | 3200 sk/h |
| Longueur suivant la pente | 1661 m |
| Dénivellation | 236,50 m |
| Altitude de départ | 1 636 m |
| Altitude d'arrivée | 1 872,50 m |
| Station motrice | Amont |
| Station tension | Aval |
| Nombre de pylônes | 15 (type tubulaire) |

Gare aval (G1) : plateforme commune aux deux appareils :

La gare aval sera implantée sur la vaste plateforme existante, à une cinquantaine de mètres au nord de la gare actuelle. Le déplacement de cette gare s'accompagnera de terrassements en parallèles permettant le reprofilage des pistes de Proclou et de Séraussaix.

Cette vaste plateforme accueillera également la nouvelle gare de départ du télésiège de Séraussaix.

Gare amont (G2) :

La nouvelle gare d'arrivée sera implantée sur une plateforme existante à 1872 mètres d'altitude. Sur cette plateforme sont déjà présents l'actuelle arrivée de Proclou, celle du télésiège débrayable des Lindarets et du téléski de la Chapelle. Elle sera décalée de 23 m par rapport à l'existant pour améliorer l'arrivée des flux.

Dans les formes et les couleurs, cette gare ressemblera à la gare d'arrivée du TSD6 Les Troncs Express sur Morzine.

Elle sera accompagnée d'un local technique de contrôle dont le sous-sol accueillera le transformateur. Les murs de ce local seront en parement pierre.

Cette gare sera la station motrice de l'appareil et sera dotée d'un moteur thermique de secours avec un bac de rétention pour les hydrocarbures.

L'alimentation électrique sera faite à partir du transformateur, il n'y aura donc pas d'alimentation le long de la ligne de l'appareil.

La ligne de sécurité aérienne sera équipée de spirales d'effarouchement de couleur rouge, afin de rendre cet appareil visible pour l'avifaune. Ces spirales ont été prévues dès la conception du projet et leur pose est généralisée sur tous les nouveaux appareils de la SERMA.

Ouvrages de ligne :

Les ouvrages de lignes seront constitués par 15 pylônes mono fûts standard constructeur, ancrés sur des massifs bétons. L'implantation prévisionnelle des pylônes a été réalisée en tenant compte des contraintes géotechniques et environnementales.

Télesiège de Séraussaix

Caractéristiques principales :

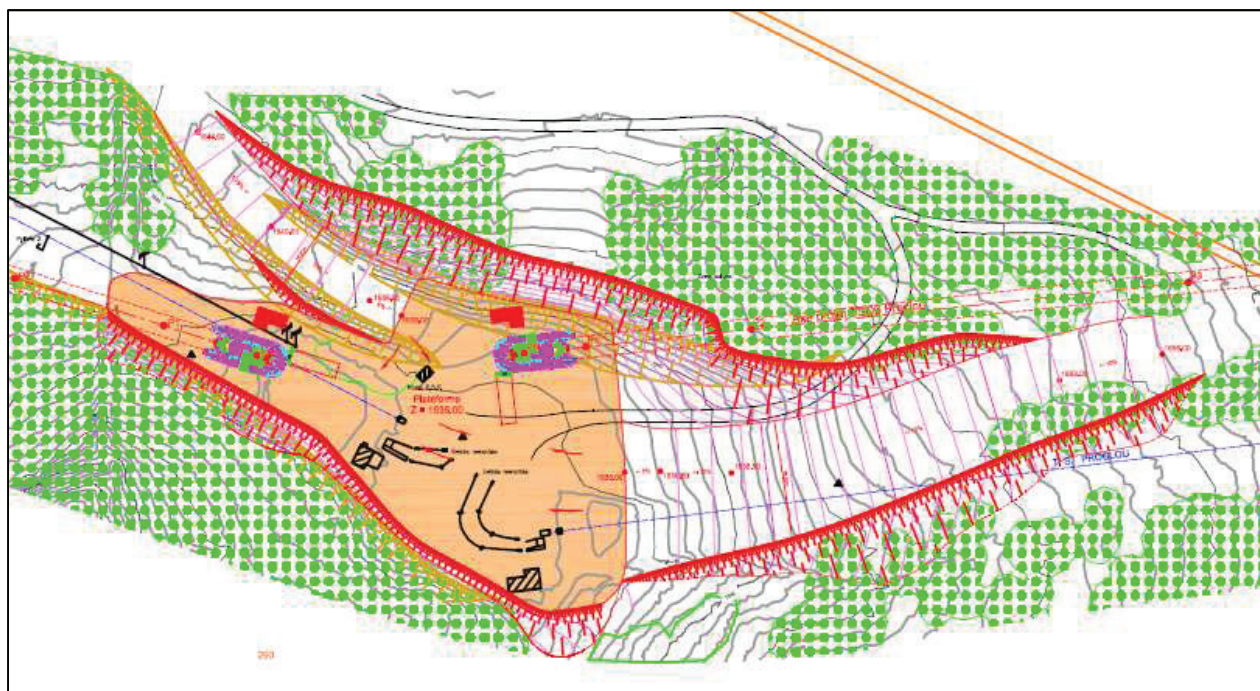
| | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Type d'appareil | Télesiège débrayable 6 places assises |
| Débit horaire | 2 600 sk/h montée |
| Longueur suivant la pente | 987 m |
| Dénivellation | 136 m |
| Altitude de départ | 1636 m |
| Altitude d'arrivée | 1772 m |
| Station motrice | Aval |
| Station tension | Aval |
| Nombre de pylônes | 10 (type tubulaire) |

Gare aval (G1) plateforme commune aux deux appareils :

La gare aval sera implantée sur la vaste plateforme existante, à une quarantaine de mètres au nord-ouest de la gare actuelle, dans le layon existant. Elle sera motrice et tension.

Le déplacement de cette gare s'accompagnera de terrassements permettant le reprofilage des pistes de Proclou et de Séraussaix.

Cette vaste plateforme accueillera également la nouvelle gare de départ du télesiège de Proclou.



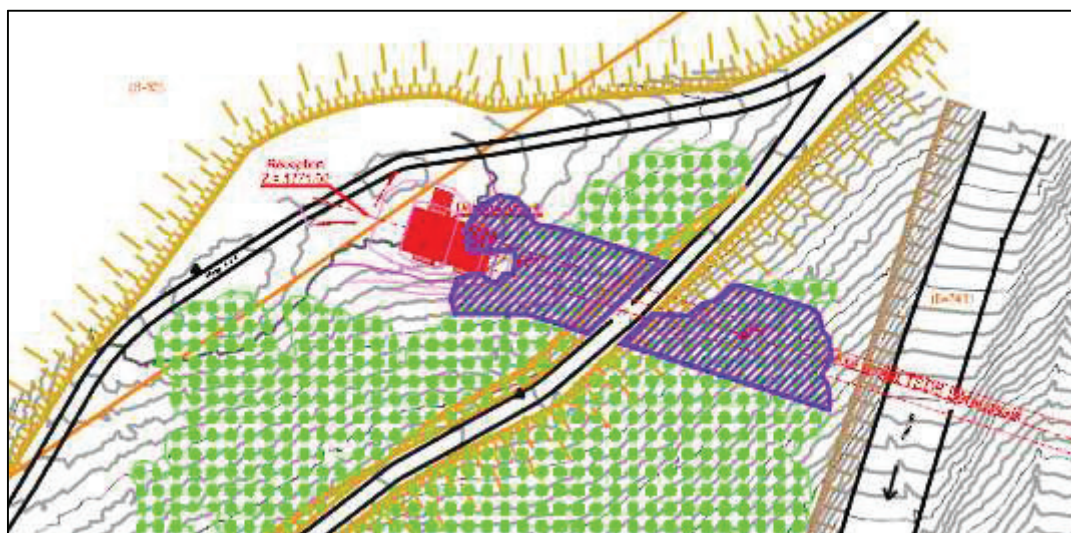
Extrait du plan général du projet

Source : AIM - 2013

Gare amont (G2) :

La nouvelle gare d'arrivée sera installée avec un souci de recherche de la meilleure intégration possible. Cette nouvelle implantation nécessitera le défrichement d'environ 1300 m² de résineux.

Afin de libérer l'emplacement de la gare, les terrassements générés seront déposés à proximité immédiate puis remis autour de la gare une fois le génie civil de la gare sorti. Il n'y aura pas de volume excédentaire.



Emprise du défrichement de la gare amont (hachure bleue)

Source : AIM - 2013

La gare reste une gare type de télésiège débrayable 6 places, sur pylônes béton, à l'aspect aérien dans les teintes des nouvelles gares présentes sur le domaine skiable. Le poste de commande sera collé à la gare d'arrivée.

Ouvrages de ligne :

Les ouvrages de lignes seront constitués par 13 pylônes mono fûts standard constructeur, ancrés sur des massifs bétons. L'implantation prévisionnelle des pylônes a été réalisée en tenant compte des contraintes géotechniques et environnementales.

Démantèlement des télésièges

Les deux appareils existants seront démontés durant l'été 2014, concomitamment à la construction des nouveaux appareils. Ces démontages ne sont pas spécifiquement liés à la réalisation des nouveaux appareils.

Ces appareils sont destinés à être revendus sur le marché de l'occasion. Les éléments seront donc démontés sur place et transportés soit par hélicoptère soit par engins utilisant les pistes d'accès existantes. Les emplacements des massifs des pylônes seront réhabilités, tout comme l'arrivée du télésiège de Séraussaix (cf. chapitre Mesures).

Accès et organisation des chantiers

L'accès aux différentes zones de chantiers se feront exclusivement par les voiries (route départementale) et pistes carrossables existantes (pistes 4x4, piste forestière)

Les tracés des accès aux différentes zones de chantier sont reportés sur le plan suivant. Pour les secteurs non desservi par une piste carrossable, le choix d'engin s'est porté sur la pelle araignée afin de limiter au maximum les perturbations sur le milieu naturel.



Principaux accès pour le chantier

Les travaux de génie civil et de répartition à pied d'œuvre du matériel concernant les ouvrages de ligne non desservis par une (des) piste(s) de chantier (c'est à dire non accessibles aux véhicules tout terrain) seront exécutés à l'aide d'un hélicoptère.

Les cheminements pédestres seront modifiés ou repérés et balisés pendant toute la période des travaux. En fin de chantier, les matériaux extraits seront régalez, un nettoyage méticuleux sera effectué et les parties dégradées seront systématiques réhabilitées.

Une coordination ciblée (sur les dates de passage de bétail, sur les dates de reproduction/floraison des espèces sensibles) sera préparée avec le pastoralisme (enmontagnage et démontagnage).

Calendrier des travaux

Ce calendrier est commun aux travaux de création des deux remontées mécaniques.

Durant l'été et l'automne 2014 :

- Démontage des appareils existants de mi-mai à mi-juin
- Aménagement des plateformes de gares à partir de mi-juin
- Génie civil de la ligne fin juin
- Génie civil des gares à partir de fin juillet
- Montage des gares et des locaux techniques mi-août
- Raccordement électrique et réglages
- Différentes phases de contrôle et de réglages des appareils début octobre

La mise en exploitation est prévue pour l'hiver 2014/2015.

Aménagements complémentaires

Les travaux commenceront par une délimitation des emprises de terrassement et de circulation des engins, et par la mise en défends des espèces protégées.

Des cordons de protection, à l'aval de chaque zone de terrassement, seront réalisés afin de sécuriser le chantier et éviter les chutes de pierres.

Un réseau de drainage latéral de surface (réseau de cunettes) sera créé sur les surfaces des pistes remodelées pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement et éviter l'érosion.

3°) Compatibilité du projet avec l'affectation du sol définie par les documents d'urbanisme et son articulation avec les plans, schémas et programmes

Le projet de remplacement des télésièges de Proclou et Séraussaix, de par ses caractéristiques et la réalisation de son chantier, est donc compatible avec :

- le document d'urbanisme en vigueur.
- le projet de SCoT.
- le SDAGE Rhône Méditerranée
- le contrat de milieu « Dranses et Est Lemanique ».

Concernant le Plan de Prévention des déchets :

- Le projet sera en adéquation avec les nouvelles orientations du plan national.
- Le projet ne sera pas à l'origine de production de déchets dangereux, dans le cadre du Plan Régional de prévention et de gestion de certains déchets.

L'opération d'aménagement projeté est donc compatible avec le SRCE en cours d'enquête publique.

4°) Impacts et mesures

L'ensemble des impacts et des mesures associées sont synthétisés dans les tableaux suivants :

IMPACTS POSITIFS

| Impacts | Mesures |
|---|------------------------------------|
| <p>13,2 M€ d'investissements, emplois générés par les travaux à destination des entreprises locales, départementales et retombées économiques locales.</p> <p>Pendant les travaux : sollicitation de main-d'œuvre locale et départementale, fonctionnement des activités proches (commerces, hôtels, restaurants ...)</p> | <p>⇒ Aucune mesure préconisée.</p> |
| <p>La réalisation de ce projet va permettre d'améliorer la desserte de ce secteur du domaine skiable et les conditions de transport : fluidifier le trafic et réduire les délais d'attentes.</p> <p>L'aménagement de la plateforme commune de départ et de la plateforme d'arrivée de Proclou va améliorer la sécurité vis-à-vis des flux de skieurs, notamment débutants et enfants.</p> <p>La modification des remontées entraînera une réduction du nombre de pylône mis en place (Séraussaix de 11 à 10 et Proclou de 20 à 15). Moins de pylône permettra ainsi moins d'impact dans le paysage.</p> | <p>⇒ Aucune mesure préconisée.</p> |
| <p>Décalage de la ligne de Séraussaix vis-à-vis des bâtiments de la ferme de l'alpage qui de ce fait ne sera plus survolée par le télésiège.</p> | <p>⇒ Aucune mesure préconisée.</p> |

IMPACTS ET MESURES EN PHASE CHANTIER

| THEME | Type d'impact | EVALUATION DES IMPACTS AU REGARD DES ENJEUX | MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION ou de COMPENSATION |
|------------------------------|---|--|--|
| MILIEU PHYSIQUE | Evitement des zones présentant des contraintes géotechniques | TRES FAIBLE | Réalisation d'une étude géotechnique type G2 après validation définitive du projet, puis G4 au moment des travaux. |
| RESEAU HYDROGRAPHIQUE | Evitement des talwegs et aucune mise en place de busage provisoire sur les cours d'eau. Interception de ruissellements souterrains. | TRES FAIBLE | Restitution à l'aval immédiat et de manière diffuse de toutes les eaux collectées, interceptées lors des terrassements. |
| QUALITE DES EAUX | Impact négligeable sur les eaux souterraines et les ruissellements superficiels lors des travaux. | FAIBLE | Aucun produit polluant ne sera stocké dans le milieu naturel ni à proximité des cours d'eau Maîtrise des stocks d'hydrocarbure Gestion des fuites et des indésirables. |
| FAUNE AQUATIQUE | Absence de faune aquatique. | NUL | |
| RISQUES NATURELS | Le projet est localisé en zone de glissement de terrain. Il ne sera pas de nature à générer de nouveaux risques naturels sur la zone d'étude et n'aura aucun effet amplificateur sur les risques existants. | FAIBLE | Réalisation d'une étude géotechnique type G2 après validation définitive du projet, puis G4 au moment des travaux. Prise en compte des prescriptions du PPRN dans les permis de construire. |
| HABITATS NATURELS | Destruction ponctuelle et perturbation temporaire de certains milieux liés au passage des engins et aux terrassements. Ceux-ci sont répandus à l'échelle du domaine skiable d'Avoriaz et relativement communs aux Alpes internes. | FAIBLE | Restauration de la végétation des terrains remaniés et sur l'emplacement des anciens appareils. Limitation au maximum de la durée du chantier et des emprises. Utilisation d'un matériel végétal facilitant l'installation d'espèces natives pour reconstituer progressivement un écosystème proche de l'actuel. |
| FLORE REMARQUABLE | Aucune espèce floristique protégée n'a été inventoriée | TRES FAIBLE | |

| THEME | Type d'impact | EVALUATION DES IMPACTS AU REGARD DES ENJEUX | MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION ou de COMPENSATION |
|--|--|---|--|
| FAUNE | Présence d'une zone de chant et de reproduction du Tétrax lyre à côté de la gare d'arrivée de Séraussaix. Dérangements ponctuels liés aux travaux (bruits, poussières, activités) | MODERE FAIBLE | Délimitation de la zone de travaux afin d'éviter tout débordement du chantier dans des zones fréquentées par l'oiseau, notamment sur le site de nidification potentielle. Sensibilisation des entreprises à cette espèce patrimoniale et aux précautions à mettre en œuvre ; Les emplacements des différents éléments du chantier (engins, matériels...) seront choisis sur des zones non fréquentées par l'oiseau, et de toute façon en dehors des aires de vie du tétras. Mesures présentées en phase exploitation. |
| MILIEUX D'INTERET ECOLOGIQUE | Pas d'impact significatif | NUL | |
| PAYSAGE | Perturbations visuelles par les activités de chantier (circulation d'engins, dépôts de matériaux, terrassements, busages) temporaires et localisées. Activités liées aux chantiers (bruits, poussières, circulation d'engins, rotations d'hélicoptère...) pouvant perturbées les pratiques sportives et touristiques estivales. | FAIBLE à MOYEN suivant le point de perception | Gestion du chantier : aire de stockage des matériaux et des véhicules définie, élimination des déchets. Végétalisation rapide des secteurs ferrassés. |
| ENVIRONNEMENT HUMAIN et AGRICULTURE | Quelques impacts sur les activités pastorales Aucun chantier sur le golf pendant la période d'ouverture | FAIBLE FAIBLE NUL | Itinéraires provisoires mis en place pour les chemins de randonnée ou VTT. Des échanges auront lieu entre le maître d'ouvrage et les bergers afin de d'organiser le chantier sur les pâturages en fonction de l'avancement des travaux. |

| THEME | Type d'impact | EVALUATION DES IMPACTS AU REGARD DES ENJEUX | MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION ou de COMPENSATION |
|-----------------------------------|---|---|--|
| SYLVICULTURE | Destruction de 15 024 m ² de boisements. | MOYEN | Le défrichement s'effectuera par coupe raisonnée et non suivant un abattage linéaire de type roufier |
| ORGANISATION TERRITORIALE | Pas d'impact significatif | NUL | |
| PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL | Pas d'impact significatif | NUL | |

IMPACTS ET MESURES EN PHASE EXPLOITATION

| THEME | Type d'impact | EVALUATION DES IMPACTS AU REGARD DES ENJEUX | MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION ou de COMPENSATION |
|-----------------------|---|---|--|
| MILIEU PHYSIQUE | Pas d'impact significatif | NUL | |
| RESEAU HYDROGRAPHIQUE | L'impact sur les écoulements superficiels et souterrains est non significatif. Impact négligeable sur les eaux souterraines et les ruissellements liés au fonctionnement des remontées mécaniques et l'usage d'engins motorisés. | NUL | |
| QUALITE DES EAUX | Absence de faune aquatique | TRES FAIBLE | |
| FAUNE AQUATIQUE | Le projet est localisé en zone de glissement de terrain. Il ne sera pas de nature à générer de nouveaux risques naturels sur la zone d'étude. | NUL | |
| RISQUES NATURELS | | FAIBLE à NEGLIGEABLE | |

| THEME | Type d'impact | EVALUATION DES IMPACTS AU REGARD DES ENJEUX | MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION ou de COMPENSATION |
|-------------------------------------|--|---|---|
| HABITATS NATURELS | Pas d'impact significatif | NUL | |
| FLORE REMARQUABLE | Pas d'impact significatif | | |
| FAUNE | Pas d'impact significatif sur la faune en général, dérangement très ponctuel. | FAIBLE | Mesure compensatoire : Recréation d'une zone de nichée par la réouverture du milieu en mosaïque sur une surface de 4 ha avec un suivi des populations de Tétràs et de sa reproduction par la Fédération des Chasseurs (ou autre expert) et un entretien par la SERMA sur le secteur choisi. |
| | Présence de câbles pouvant générer un risque de collision avec l'avifaune mais équipé de spirales d'effarouchement. | FAIBLE | Mesure d'accompagnement : la SERMA va missionner la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie pour effectuer des inventaires complémentaires, Tétràs lyre et Lagopède alpin, sur l'ensemble du domaine skiable. |
| | Pas de dérangement des zones d'hivernage du Tétràs en hiver. | NUL | |
| | Peu de dérangement sur la zone de nichée du Tétràs en été par la mise en place d'une mesure compensatoire forte. | FAIBLE | La réalisation de ce diagnostic complémentaire, va permettre de compléter avec pertinence la connaissance de ces espèces sur Avoriaz et de déterminer les enjeux au regard des futurs projets et éventuellement adapter ceux-ci si nécessaire. |
| MILIEUX D'INTERET ECOLOGIQUE | Pas d'impact significatif | NUL | |
| PAYSAGE | Perception de la plateforme de départ. | FAIBLE | Végétalisation rapide des secteurs terrassés |
| | Perception de la gare d'arrivée de Proclou. Perception de la gare d'arrivée de Séraussaix. Perception des lignes de pylônes. | FAIBLE FAIBLE à MOYEN FAIBLE | Maintien au maximum des boisements présents. Reboisements dans le cadre des mesures sylvicoles. |

| THEME | Type d'impact | EVALUATION DES IMPACTS AU REGARD DES ENJEUX | MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTION ou de COMPENSATION |
|-------------------------------------|--|---|---|
| ENVIRONNEMENT HUMAIN et AGRICULTURE | Aucun impact sur les activités pastorales. Aucun impact sur les autres activités. | NUL | |
| SYLVICULTURE | Destruction de 15 024 m ² de boisements | MOYEN | Reboisement de 1 ha en épicéas, entretien pendant 7 ans et protection (bétail, skieurs) pendant 15 ans. |
| ORGANISATION TERRITORIALE | Pas d'impact significatif | NUL | |
| PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL | Pas d'impact significatif | NUL | |

ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Deux projets sont concernés :

- la liaison Morzine – Avoriaz par la construction d'un téléphérique bi-câble en 2011.
- Les impacts identifiés dans le cadre du projet de remplacement des télésièges Proclou et Séraussaix ne présentent pas de liens fonctionnels ni d'effets cumulatifs avec le téléphérique des Prodains.
- la réalisation d'une retenue collinaire d'altitude pour l'enneigement, en décembre 2010.
- Aucune incidence du projet actuel ne vient se cumuler avec les impacts de la retenue collinaire d'altitude.

5°) Coûts des mesures en faveur de l'environnement

Les principales mesures envisagées d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts sont les suivantes :

| Mesures envisagées | Coût |
|--|---|
| Mesures préalables aux chantiers (localisation et mise en défens secteurs à Tétrasyre) | 1 000 € |
| Réalisation des études géotechniques préalable à la construction des gares et pylônes (mission de type G2 et G4) | Intégré au projet |
| Signalisation et protection du chantier pour la clientèle | Intégré au projet |
| Spirales d'effarouchement de l'avifaune sur les câbles | Intégré au projet |
| Diagnostic préalable à la réouverture du milieu pour la nidification du Tétrasyre | 2 000 € |
| Travaux de réouverture du milieu sur 4 ha pour la nidification du Tétrasyre | 5 000 à 10 000 €/ha selon le type de végétation |
| Suivi du Tétrasyre sur la zone de nidification tous les 5 ans. | 2 500 € / an |
| Replantations forestières : <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et plantations - Entretien sur 7 ans et regarnissage si nécessaire - Protection sur 15 ans contre le bétail et les skieurs - Fourniture et pose de panneaux d'informations | 32 000 €, dont : <ul style="list-style-type: none"> 5 000 € 10 000 € 15 000 € 2 000 € |

NOTE METHODOLOGIQUE

Le projet étudié est le résultat d'études techniques et de phases de concertation qui ont permis d'affiner progressivement les caractéristiques générales de l'opération et les mesures compensatoires.

L'état initial environnemental a été mené sur l'aire d'étude définie. Les critères d'analyse ou indicateurs de sensibilité ont été choisis non seulement en rapport avec les ouvrages projetés mais aussi en rapport avec la physionomie générale de l'aire d'étude.

Ces critères ont été étudiés à partir de relevés de terrain réalisés en juillet et août 2013 par Epode. Lors de ces journées de terrain :

- les relevés floristiques et faunistiques ont été réalisés
- des prises de vue photographiques ont été faites pour étayer le volet paysage de l'étude.

En complément de ces études de terrain, l'étude d'impact intègre des informations issues d'études existantes que sont :

- Les relevés concernant le Tétraz lyre réalisées par la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie durant l'hiver 2014 ainsi que la bibliographie fournie
- Des études géotechniques du bureau Alp'Ingé pour les deux remontées mécaniques.
- Dossier UTN de la restructuration d'Avoriaz » – Base dossier IRAP du 13 Novembre 2007, modifié par la commune de Morzine en août 2008.

Ainsi que du recueil d'informations auprès :

- Des mairies de Morzine et Montriondd pour les zonages réglementaires des PLU, du PPR et des plans de servitudes d'utilité publique, ...
- Du M. Pignoux du bureau AIM pour la programmation et les détails des travaux sur les futurs télésièges,
- De M. Blas, directeur de la SERMA pour les éléments relatifs aux mesures compensatoires et aux données directes de sa société.

Ces informations ont été obtenues conjointement par consultation des administrations régionales et départementales, des concessionnaires d'ouvrages divers, des associations locales, par consultation de la bibliographie existante et par des investigations de terrain, associées à une campagne photographique.

La confrontation de l'analyse de l'état initial environnemental avec l'implantation du projet a permis de dégager les impacts possibles de celui-ci sur l'environnement. Ces impacts, qu'ils soient temporaires ou permanents, ont été définis pour chacun des thèmes cités ci-dessus.

L'analyse des différents thèmes a donc été réalisée de la façon suivante :

• **MILIEU PHYSIQUE**

- Topographie : examen de la carte IGN au 1/25 000, disponible sur le site Géoportail,
- Climatologie : reprise des données de la SERMA (enneigement) et de la station météo de Morzine (dossier UTN).
- Géologie / géomorphologie / géotechnie : examen de la carte géologique du BRGM au 1/50 000, des PPRN des communes de Montriond et de Morzine, et des études géotechniques de type G1 réalisées par le bureau d'études Alp'Ingé en octobre 2013 sur les lignes des deux futurs appareils.
- Hydrologie et ressource en eau :
 - o Consultation de l'Agence Régionale de Santé de la Haute-Savoie,
 - o Généralités traitées sur la base de la documentation du BRGM, des données de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, de la DREAL, du SDAGE RM, du rapport de présentation du PPR, de l'ONEMA, du contrat de milieu « Dranses et Est Lémanique ».
- Risques naturels : Plan de Prévention des risques Naturels de Morzine d'octobre 2013, études géotechniques, étude spécifique sur le risque avalanche de ALEA de juin 2011.
- Risques technologiques : données SERMA.
- Recueil de données et de photos par visite de terrain.

• **MILIEU NATUREL ET PAYSAGE**

En préalable aux phases de terrain, une préparation minutieuse des espèces cibles et des habitats pouvant présenter un enjeu important, a été réalisée sur la base :

- D'une analyse de données existantes
- De la prise en compte du SRCE Rhône Alpes
- D'une collecte d'information auprès des différentes structures ressources.

Le milieu naturel a été abordé par l'équipe d'EPODE durant l'été 2013 dans le cadre de la présente étude ce qui a permis de mener différentes investigations. Les grands habitats naturels ont été identifiés, des observations opportunistes concernant la faune sauvage ont eu lieu.

Les inventaires écologiques terrestres ont eu pour objectif d'identifier et de caractériser les composantes suivantes :

- Les habitats naturels, sur la base d'une description typologique Corine Biotopes
- La flore sur la base de relevés phytosociologiques
- La faune
 - Avifaune : observation visuelle directe, observation indirecte par l'écoute des chants, analyse des potentialités d'accueil des milieux rencontrés
 - Mammifères : repérage des indices de présence (traces, poils, restes de repas, déjection ...), par contact visuel

- Reptiles et amphibiens : recherche ciblée des espèces protégées, repérage des habitats préférentiels, observation visuelle directe dans les habitats ciblés.

Le diagnostic de ces données naturalistes comprend :

- Une cartographie des habitats naturels rencontrés, sur la laquelle sont reportés les transects de prospection, les points de contacts/ écoute avec la faune terrestre et avifaune
- La présentation commentée des données observées
- La bio-évaluation des habitats et espèces patrimoniales (statut des espèces, sensibilité au regard du projet)
- La conclusion sur les enjeux écologiques.

La Fédération de Chasse de la Haute-Savoie a eu en charge une validation du diagnostic des habitats hivernaux du Tétraz lyre sur le secteur d'étude, durant le mois de janvier 2014.

- **PAYSAGE**

Tout comme le milieu naturel, le paysage a été abordé par l'équipe d'EPODE durant l'été 2013. Des prises de vue photographiques en vue de l'analyse paysagère du projet ont été réalisées.

L'étude du paysage réalisée par Epode s'est portée sur l'aire d'influence potentielle du projet. La méthode de travail a consisté en :

- La compréhension du paysage (organisation du bâti, de la végétation),
- La définition de l'aire d'influence potentielle du projet sur le paysage et le repérage des points de vue sensibles,
- La définition des risques et opportunités du projet,
- La consultation des documents réglementaires et départementaux (atlas ...)
- De prises de vues photographiques pour l'analyse paysagère du projet

- **MILIEU HUMAIN**

L'analyse du milieu s'est basée essentiellement sur la documentation existante :

- Urbanisme, réseaux et servitudes : données communales,
- Données agricoles : Site Agreste et PLU de Morzine
- Données sylvicoles : ONF,
- Activité cynégétique : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie,
- Patrimoine (monuments historiques classés ou inscrits, sites classés ou inscrits, sites archéologiques) : consultation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes,
- Données touristiques : Dossier UTN, office de tourisme d'Avoriaz, commune, SERMA.

Les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour supprimer, réduire et compenser les effets dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes s'appuient sur l'expérience des maîtres d'œuvre, du maître d'ouvrage et des chargés d'études ayant participé à la préparation du projet, ainsi que de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie et de l'ONF.

- **LIMITES DES METHODES D'ANALYSE**

De nombreux aspects de l'état initial ont été définis grâce à des études récentes réalisées dans le cadre de ce projet et complétées par des données fournies par divers organismes, collectivités ou administrations.

Certaines données, dont celles sur le Tétrasyre, sont relativement anciennes et sont complétées par une mission confiée à la Fédération de Chasse durant l'hiver 2014.

L'ensemble de l'étude a été réalisé dans de bonnes conditions d'accès à l'information. Le maître d'ouvrage a laissé toute la latitude nécessaire pour mener à bien cette étude. La mise à disposition tous les moyens nécessaires pour un bon accès au site d'étude (véhicules et personnels à disposition) ont permis à nos équipes d'accéder facilement et en toute sécurité au site.

Aucune difficulté importante n'a été rencontrée lors de la constitution de l'étude d'impact